



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu



COMMUNIQUE DE PRESSE

Refonder l'école ?...OUI ! Avec ce décret sur les rythmes scolaires ?...NON !

Le SNUipp-FSU67 n'est pas favorable à la semaine de 4 jours instituée par le décret Darcos de 2008 avec ses journées alourdies par l'aide personnalisée.

Il est opposé au décret actuel sur l'aménagement des temps scolaires.

Celui-ci est inacceptable :

- il allège de manière insuffisante la journée scolaire.
- il n'offre aucune garantie d'un périscolaire gratuit et de qualité pour tous.
- il écarte les conseils d'école du processus de modification des rythmes.

En l'état il n'offre aucune garantie d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et la réussite de tous.

Dans le même temps ce décret ouvre la voie à des dégradations certaines des conditions d'exercice du métier d'enseignant et n'apporte pas de réponse sur une nécessaire revalorisation salariale des Professeurs des Ecoles.

Rappelons qu'un professeur des écoles allemand débute sa carrière à 2500 euros net par mois. Un professeur des écoles français touche le même salaire...avant de partir en retraite après 42 ans de carrière !

La colère qui s'exprime de la part des enseignants porte sur plusieurs aspects :

- les conditions de travail actuelles : rythmes bien sûr, mais aussi effectifs, carte scolaire, rémunération, pressions hiérarchiques...
- le sentiment de ne pas être écoutés, de ne pas être consultés...
- le sentiment d'appartenir à une profession qui est insuffisamment reconnue et dévalorisée.

Nous demandons :

- une journée banalisée dans les écoles.
- la convocation obligatoire des conseils d'écoles avant toute décision du Directeur Académique.

Ces éléments appellent le SNUipp-FSU67 à lancer un mot d'ordre de grève pour la journée du 12 février 2013.

Strasbourg , le 31 janvier 2013